

conditions sous le régime desquelles les revenus du pays étaient perdus pour l'échiquier; il fait toucher du doigt les illégalités perpétrées à la faveur de la protection politique et des lois dans les différentes parties du Canada.

Mon honorable ami, le ministre des Chemins de fer (M. Dunning), je le suppose, se rend compte de la portée des assertions qu'a faites l'avocat de la commission d'enquête à Regina en ce qui regarde la cause de Broffman.

D'autres honorables membres, je le suppose, se sont rendu compte de ce qui s'est produit relativement aux poursuites intentées dans la province de Québec. Or, je le déclare en toute sincérité à mon honorable ami, le ministre du revenu national (M. Euler), lorsque ce rapport sera étudié ici en même temps que les projets de loi basés sur ledit rapport, ainsi que nous le promet le discours du trône, nous avons l'espoir qu'il sera en mesure de fournir une réponse plus au point que les pompeux éloges qu'ont publiés les journaux touchant l'efficacité avec laquelle les affaires de son département ont été administrées.

En ce qui regarde l'enquête sur le ministère des Douanes, le Gouvernement s'est moqué du Parlement. Les représentants du peuple ont solennellement adopté une résolution décrétant que les commissaires-enquêteurs devraient être nommés par les juges de la Cour de l'échiquier et on l'a fait pour commencer. Après le changement de régime cependant, un décret du conseil fut substitué à la décision des juges de la Cour de l'échiquier de sorte qu'un tribunal politique,—cette expression ne concerne en rien les membres du tribunal,—un tribunal politique, dis-je, fut constitué et un avocat éminent, un libéral éprouvé, fut nommé pour conduire l'enquête. Cependant, la commission n'a pas fait usage de tous les renseignements placés entre ses mains.

Or, je désire rappeler au ministre à cette heure que l'on n'a pas jugé à propos de donner suite au geste du Parlement qui a demandé que des poursuites fussent intentées, désignant nommément les personnes à poursuivre et desquelles certaines sommes devaient être perçues ainsi que l'endroit propice pour ce faire; or, l'endroit désigné à cette fin n'était pas une étude d'avocat à Toronto, mais une cour de justice. De plus, je prétends que du moment que le Parlement assumait cette attitude et adopta les résolutions que l'on sait, la Chambre des communes demandait *ipso facto* que le Gouvernement agit sans tarder.

Je donne donc un solennel avertissement au ministre que le jour où ses mesures législatives seront mises à l'étude ici,—je ne veux pas prendre le temps de la Chambre à cette heure et entrer dans les détails,—j'espère que les

noms de ces personnes seront donnés et qu'il sera en mesure d'offrir au Parlement et au public les raisons qui l'ont empêché d'intenter des poursuites contre les délinquants. Je le ferai observer en toute sincérité à mon très honorable ami, c'est sur ses propres épaules et non pas sur d'autres, que reposent les responsabilités en toute cette affaire.

J'éprouve beaucoup de sympathie pour mon très honorable ami, car il m'a avoué naguère combien il est difficile pour le premier ministre de se tenir au courant de tout ce qui se fait dans les divers départements du service public. Et voilà qui expose la situation sous son vrai jour. Je me permettrai toutefois de lui faire observer qu'en dépit du poids de son travail il trouvera amplement l'occasion de satisfaire,—devrais-je dire?—sa curiosité, s'il veut bien examiner le rapport qui a été déposé ici.

Je désire encore faire une autre observation en ce qui regarde la situation intérieure du pays et elle a trait aux travaux de recherche. J'approuve de tout cœur la proposition qu'a faite le ministre du Commerce (l'honorable M. Malcolm), savoir, que nous devrions consacrer de fortes sommes aux travaux de recherche. Des travaux de recherche se poursuivent en ce qui regarde l'industrie animale, le grain, les grandes récoltes, les forêts et les pêcheries. Et je ferai observer en passant que le Gouvernement a nommé une commission des pêcheries afin de régler certains problèmes concernant les Provinces maritimes. J'ai l'espoir que le rapport de cette commission sera déposé au plus tôt et avant l'ajournement de la session, car il est de la plus haute importance que les mesures qui seront déposées concernant le problème des pêcheries soient examinées par le Parlement à la lumière des témoignages rendus devant la commission. En ce qui regarde les travaux de recherche, cependant, je ferai observer ceci: Rien ne fait plus de tort aux travaux de recherche que le double emploi des efforts et le gaspillage des deniers publics. Et nul travail de laboratoire n'est digne de ce nom,—le premier ministre le sait parfaitement,—s'il se poursuit sous la surveillance d'un département ou d'une division insignifiante d'un ministère et sous la direction d'un sous-ministre. Voilà la situation pour ce qui est du ministère de l'Intérieur et les travaux de recherches concernant l'industrie forestière. Ces travaux ne peuvent être poursuivis de cette façon-là; c'est un véritable gaspillage des deniers publics. J'ai tenté de me renseigner de ce chef. Je me suis enquis du travail accompli, pour ne citer qu'un exemple,—mon très honorable ami est parfaitement au fait de la situation,—par l'institut Rockefeller et la fondation Carnegie; je me suis également renseigné sur l'œuvre accomplie par des institutions du